



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 59/12
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 23 Votants : 29 Procurations : 06

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 18 SEP. 2012

Affiché le : 19 SEP. 2012

L'An deux mille douze, le treize septembre, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 07 septembre 2012

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, AUDIGUIER, LIAN, BEUILLE, GONZALEZ, SALAÜN, DURAND, PLATEAU, SCHINTONE, ANDUZE, BERNES, TISSEYRE, ESPINOSA, GUZOU, ZAMBONI, LASSALLE, CASTAING, BENHADJ, MARQUIER, RIGAUD, MOUNIC, GESTA.

PROCURATIONS

M. CANEZINI	à	Mme MAUREL
Mme DECAMPS	à	Mme AUDIGUIER
Mme PETIT	à	Mme DURAND
Mme LLOUBERES	à	M. RIGAUD
M. FERTE	à	Mme GESTA
M. LOUGE	à	Mme MOUNIC

Secrétaire : Madame Mélanie DURAND a été élue secrétaire de séance à l'unanimité

OBJET : INTERCOMMUNALITÉ - SDEHG - Rénovation de l'éclairage public avenue de la République et ses abords (Réf. : 03 AP 0097)

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, suite à la demande de la commune concernant la rénovation de l'éclairage public, avenue de la République et ses abords, le SDEHG a réalisé l'Avant Projet Sommaire (3AP97) de l'opération comprenant :

➤ **Avenue de la République (partie rue de l'église à route de Daux) :**

- Dépose de 23 ensembles triples et de 5 ensembles doubles d'éclairage public vétustes

- Fourniture et pose de 16 ensembles en quinconce en remplacement (1 sur 2) composé d'un mat de 5 à 6 m de hauteur et console INDRA équipé d'une lanterne MICENAS cosmo white 90 W bi puissance. Ces mats seront équipés de prises guirlandes (mat rouge, lanterne noire).

➤ **Rue de l'Eglise et avenue de la République (partie route de Cornebarrieu à rue de l'Eglise) :**

- Dépose de 17 bulles vétustes existantes sur consoles et remplacement par 17 lanternes MICENAS cosmo white 60 W.

➤ **Rues Saint-Cyr, de l'Eglise et rue des Ecoles :**

- Dépose de 3 ensembles doubles d'éclairage public vétustes
- Dépose de 8 bouquets en fonte double feux vétustes
- Fourniture et pose de 8 lanternes MICENAS 44 W à led
- Rénovation des 2 coffrets d'éclairage public : P1 Village et P39 Mairie

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

▪ TVA éligible au FCTVA	19 818 €
▪ Part géré par le Syndicat	55 671 €
▪ Part restant à la charge de la commune (estimation)	57 870 €
<hr/>	
TOTAL	133 359 €

Cette catégorie de travaux est éligible à une subvention du Conseil Général.

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques pourront finaliser l'étude et des plans définitifs seront transmis à la commune pour validations avant exécution.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de couvrir cette contribution par voie d'emprunt et de prendre rang sur un prochain prêt du Syndicat Départemental.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- D'approuver le projet
- De demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité:

- D'approuver le projet
- De demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG

Après inscription et réalisation des travaux :

- De demander la réservation d'une part d'emprunt auprès du Syndicat Départemental
- De prendre en charge les annuités découlant pour la commune d'une part d'emprunt au plus égale à 57 870 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 13 septembre 2012

Le Maire,

Lysiane MAUREL

